

CERREO

BRIEF

BULLETIN DE RECHERCHE

AVRIL 1990

SUR L'EMPLOI ET LA FORMATION

53

CAP ET BEP : BASSES QUALIFICATIONS OU QUALIFICATIONS DE BASE ?

Y a-t-il un avenir pour les jeunes de niveau V ou moins ? Le Groupe des enseignements technologiques montre l'éclatement de ce niveau selon qu'il s'agit de filles ou de garçons, diplômés ou non diplômés, dans l'industrie ou les services. Les diplômés de niveau V conservent leur importance comme points d'insertion dans le système productif et la développent comme points d'origine de filières scolaires et professionnelles. Le souci d'assurer à tous une certification minimale doit s'inscrire dans le respect de cette double finalité.

Insertion : un contexte transformé

Entre 1974 et 1988, des évolutions concomitantes et défavorables aux non-diplômés et aux diplômés de niveau V ont pu faire penser que ces formations n'avaient pas d'avenir. Au-delà de transformations liées au contexte de crise, on assiste à des mutations structurelles de la population active française, qui affectent l'usage social des formations et diplômés dans les secteurs d'activité.

■ **Premier constat : grippage du système de mobilité.** L'industrie était le lieu de redistribution des actifs et des jeunes entrant sur le marché du travail. La réduction de la croissance des effectifs a conduit mécaniquement la machine à s'enrayer. S'il subsiste une insertion des jeunes dans les secteurs dits à "marché

externe" et à fort renouvellement (BTP, biens de consommation, petites entreprises des biens d'équipement), elle se ralentit et surtout n'a pas de débouchés vers les secteurs à gestion interne de l'emploi (grands établissements des biens d'équipement et biens intermédiaires offrant des avantages de salaires et de carrière) qui recrutent peu.

■ **Deuxième constat : moins d'emplois ouvriers.** De 1969 à 1988 la part des ouvriers diminue. Celle des ouvriers non qualifiés passe de 33% à 21,3% dans les établissements de dix salariés et plus ; celle des ouvriers qualifiés de 44,5% à 39,4%. Ces catégories connaissent aussi une forte réduction d'effectifs : - 4,1% de 1974 à 1980, - 6% de 1980 à 1983 et - 2,6% jusqu'en 1988, en moyenne annuelle, pour les ONQ ; - 0,7%, - 3,1% et - 4,6% pour les OQ.

BRF
2058
26.90

CERFEO

BREF

BULLETIN DE RECHERCHE | OCTOBRE 1990 | SUR L'EMPLOI ET LA FORMATION
58

LA DIFFICILE INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

Chaque année, entre 650 000 et 700 000 jeunes quittent le système éducatif ou l'apprentissage et se présentent sur le marché du travail. En mars de l'année suivante, 400 000 occupent un emploi (y compris TUC ou SIVP...). Cet écart persiste depuis le début des années 80. Si les jeunes sortis de l'enseignement supérieur accèdent rapidement à un emploi stable, le passage par l'emploi précaire pendant une période qui s'allonge devient la règle pour ceux dont la formation est inférieure au baccalauréat. Cette situation concerne en particulier les moins diplômés (CAP, BEP) et les non-diplômés. A des moments de fort chômage, les plus diplômés n'hésitent pas à commencer leur vie active par des emplois moins qualifiés que ceux auxquels ils se destinaient. L'insertion professionnelle restera donc difficile durant cette décennie même si la reprise des embauches par les entreprises se poursuit.

■ **Les premiers emplois offerts aux jeunes sortant de l'enseignement secondaire sont de plus en plus précaires.**

Ce sont avant tout les jeunes qui portent le poids de la précarité. En 1987, ils occupent la moitié des emplois temporaires (contrats à durée déterminée, intérim, TUC...) (1). Malgré un mouvement de reprise de l'emploi stable constaté en 1989 dans l'ensemble de l'économie, et spécialement dans les services (2), la proportion d'emplois stables à temps plein ne cesse de diminuer parmi les jeunes et en particulier les jeunes filles (3). Peu sensible à l'issue de l'enseignement supérieur, la préca-

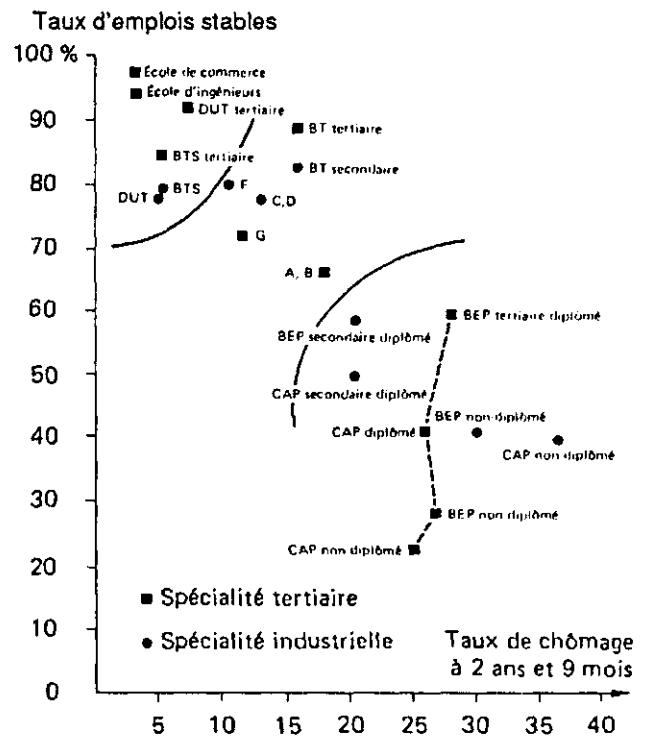
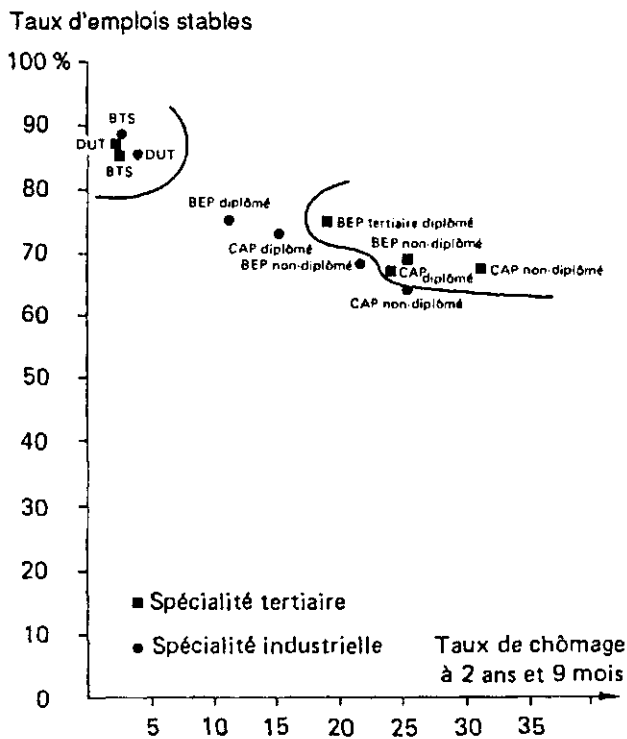
rité est très importante pour les jeunes sortant de l'enseignement secondaire surtout s'ils sont non diplômés et/ou issus des spécialités tertiaires de formation (graphique 1).

En 1983, trois ans après l'obtention d'un brevet de technicien supérieur industriel (BTS), le taux d'emplois stables était de 90 % ; en 1987, la dégradation est limitée : le taux est encore de 80 % pour les diplômés de 1984. Par contre, en 1989, le taux d'emplois stables pour les non-diplômés sortis d'une classe de CAP industriel en 1986 est inférieur à 40 % alors qu'il était de 63 % en 1982 pour la cohorte sortie trois ans auparavant.

Graphique 1
Évolution de la situation professionnelle des jeunes
deux ans et neuf mois après la sortie de l'appareil éducatif

Jeunes sortis en 1978-1980

Jeunes sortis en 1983-1986



Taux de chômage = $\frac{\text{Nombre de chômeurs}}{\text{Population active (chômeurs et "mesures jeunes" inclus)}}$

Taux d'emplois stables = $\frac{\text{Nombre de contrats à durée indéterminée (CDI)}}{\text{(CDI + CDD + intérim + "mesures jeunes")}}$

Source : CEREOQ - Observatoire des Entrées dans la vie active

La précarité touche peu les titulaires d'un DUT ou d'un BTS tertiaire (taux d'emplois stables de 90 % en 1987 trois ans après l'obtention du diplôme). Mais elle atteint de plus en plus les sortants de BEP tertiaires, en particulier les non-diplômés : 70 % des non-diplômés sortis en 1979 avaient un emploi stable trois ans plus tard contre moins de 30 % pour ceux sortis en 1986.

Les "mesures jeunes" ont contribué à soustraire les jeunes du chômage mais n'ont pas permis à tous d'accéder à un emploi permanent.

La croissance du chômage des jeunes a été stoppée, puis inversée, au milieu des années 80 grâce à l'introduction massive des "mesures jeunes" (4). Au début des années 80, la majorité des filles issues des formations tertiaires de niveau V étaient au chômage sept mois après avoir quitté l'école. A la fin des années 80, celles qui quittent l'école bénéficient massivement des "mesures jeunes" (TUC principalement) (5).

Les MESURES JEUNES regroupent les formules institutionnelles suivantes :

- Contrats de qualification et d'adaptation
- Travaux d'utilité collective (TUC)
- Stages d'initiation à la vie professionnelle (SIVP)
- Stages de formation en alternance.

Les contrats emploi-solidarité qui ont remplacé les TUC n'étaient pas encore en vigueur lors de la dernière des enquêtes (juin 1989) dont les résultats sont utilisés dans ce texte.

Malgré ces mesures certains jeunes ne réussissent pas à accéder à l'emploi permanent. Un jeune sur trois, qui a commencé sa vie active par un TUC après sa sortie de l'école en juin 1986, n'a connu qu'une succession de "mesures jeunes" ou de chômage au cours des trois années suivantes. 26 % des filles et 17 % des garçons qui ont commencé par un SIVP sont dans la même situation.

Le niveau de formation joue ici un rôle déterminant. Les jeunes filles d'un niveau IV de formation ont pu utiliser une entrée rapide en TUC comme marchepied pour

l'emploi permanent. Par contre, celles qui sont sorties sans certification n'ont accédé que tardivement à un TUC pour retomber rapidement dans une autre "mesure jeunes" ou au chômage.

■ **Le processus de marginalisation vis-à-vis de l'emploi touche massivement certaines catégories de jeunes.**

En 1986, plus de 300 000 jeunes sont sortis de l'enseignement secondaire (hors apprentissage) aux niveaux V, Vbis et VI (tableau 1). Pendant leurs trois premières années de vie active, 4 % n'ont connu que le chômage, 18 % ont alterné des périodes de chômage et de "mesures jeunes" (TUC, SIVP), 42 % sont passés par le chômage, les "mesures jeunes", les contrats à durée déterminée ou l'intérim. Au total, les deux tiers n'ont connu que la précarité (6).

Tableau 1
Flux de sortie du système éducatif en 1986
(y compris de l'enseignement spécialisé ou de l'apprentissage)

Niveau de formation	%	Effectifs
Niveau V bis, VI (dont apprentis)	15,2 (1,8)	121 900 (14 200)
Niveau V (dont apprentis)	43,9 (10,9)	352 600 (87 300)
Niveau VI	18,1	145 500
Niveau III	10,7	86 100
Niveaux I et II	12,1	97 700
TOTAL	100	803 800

Source : CEREO-DEP-INSEE, *Bilan Formation-Emploi 1986*. INSEE-Résultats n°75, juin 1990.

Les deux populations présentant le plus grand risque d'exclusion du marché du travail sont les sortants en cours de formation (121 900 aux niveaux Vbis et VI) ou sans diplôme au niveau V (environ 110 000 jeunes).

Niveau VI : Sorties du premier cycle du second degré (6e, 5e, 4e) et des formations préprofessionnelles en un an (CEP, CPPN et CPA).

Niveau V bis : Sorties de 3e et des classes du second cycle court avant l'année terminale.

Niveau V : Sorties de l'année terminale des cycles courts professionnels et abandons de la scolarité du second cycle long avant la classe terminale.

Niveau IV : Sorties des classes terminales du second cycle long et abandons des scolarisations postbaccalauréat avant d'atteindre le niveau III.

Niveau III : Sorties avec un diplôme de niveau "bac + 2".

Niveaux II et I : Sorties avec un diplôme de second ou troisième cycle universitaire, ou un diplôme de grande école.

Les différences sont fortes suivant le niveau de formation et le sexe : 20 % des filles de niveau V (hors apprentissage) et 50 % de celles de niveau VI ou Vbis n'ont connu que des stages, des "mesures jeunes" ou le chômage contre, respectivement, 10 % et 22 % des garçons.

Plusieurs années de chômage et de précarité cumulées à un environnement social et familial défavorable (faible niveau social, parents chômeurs...) créent les conditions de la marginalisation (7).

■ **Au cours des années 80, les entreprises font de plus en plus appel aux diplômés.**

Les jeunes sont traditionnellement accueillis sur des emplois peu qualifiés étant donné le rôle de l'ancienneté et des promotions internes dans les entreprises françaises. Or, ce sont ces emplois qui ont été touchés par la réduction des effectifs de l'industrie depuis le début des années 70 (8). De plus, ces emplois d'accueil sont occupés prioritairement par des jeunes de niveau V ou IV de plus en plus nombreux. Les possibilités d'embauche des moins formés se sont donc réduites même s'ils sont moins nombreux que dans les années 70. Les secteurs tertiaires en développement recourent de plus en plus à des jeunes titulaires d'un BEP ou d'un baccalauréat voire d'un diplôme de niveau III (DUT, BTS).

■ **La reprise de l'emploi ne bénéficiera sans doute pas à ceux qui sont déjà exclus du marché du travail.**

Les jeunes, exclus du marché du travail durant leurs premières années de vie active, ont ensuite de grandes difficultés à s'intégrer socialement et économiquement. La forte proportion de personnes âgées de 25 à 30 ans parmi les premiers bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI) confirme l'existence d'une "génération sacrifiée" (9) sortie de l'école dans les années 80 et que l'on ne sait pas employer.

■ **La reprise de l'emploi ne suffira pas à résorber les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes d'ici la fin des années 90.**

Entre mars 1984 et mars 1985, les entreprises ont recruté environ 2,6 millions de personnes (10), dont 300 000 venaient du système éducatif (écoles ou apprentissage) ou du service national. Ces recrutements sont passés à 3,4 millions en 1989 et concernaient 433 000 jeunes débutants (tableau 2).

Face à ces recrutements, 650 à 700 000 jeunes sortent chaque année du système éducatif (y compris de l'apprentissage) et se présentent sur le marché du travail (11).

L'écart entre le flux de sortants du système éducatif et le recrutement des jeunes mesuré en mars de chaque année était de 23 000 en 1973. Il atteint 300 000 en 1984 et se réduit à 200 000 en 1989.

Ce déséquilibre permet de comprendre l'importance des mouvements de jeunes après la sortie de l'école, qui passent du chômage aux stages, à l'inactivité ou à l'em-